

Séance  
ordinaire du 20  
mars 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À  
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

23.03.136

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.03.137

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Motion de condoléances à la population d'Amqui.
4. Motion de remerciements à la Ville de Rimouski.
5. Autorisation de servitude de passage et d'entretien d'une canalisation pour le lot 6 480 761 situé sur la rue Jennifer-Lelièvre.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Autorisation de mandat d'accompagnement à monsieur Claude Vézina.

**FINANCES**

7. Dépôt et rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.
8. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice Lamontagne.

9. Autorisation de remboursement de la cotisation annuelle à l'ordre des Urbanistes du Québec pour l'année 2023 à madame Marie-Berline Deschênes.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

10. Ratification de formation – Image de marque et Canva Pro pour deux employées du service des loisirs.

#### **LOISIRS**

11. Recommandation de paiement no 6 – réaménagement du parc Richelieu.
12. Autorisation de pont payant au profit du Club-école Gymn'As de La Mitis.
13. Autorisation à l'organisme « l'armoire à graines » d'organiser une journée de distribution d'arbres.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

14. Autorisation pour amender l'entente relative à l'acquisition, l'opération et la gestion d'un compresseur d'air en incendie, entre le service de sécurité incendie, Région Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce.
15. Acceptation du rapport annuel 2022 du service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli.

#### **URBANISME**

16. Nomination de deux nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

17. Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'enlèvement du terre plein sur la rue d'Anjou.
18. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – interdiction de circulation aux véhicules lourds sur le tronçon du boulevard Jacques-Cartier entre la rue d'Anjou et le carrefour giratoire.
19. Adoption du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2022-2027 de la MRC de La Mitis.
20. Période de questions.
21. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

**23.03.138**

#### **MOTION DE CONDOLÉANCES À LA POPULATION D'AMQUI**

**CONSIDÉRANT** les événements tragiques survenus le 13 mars dernier à Amqui, qui a fait 3 morts et plusieurs blessés à la suite d'un acte aussi inattendu qu'incompréhensible;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli tient à exprimer sa sympathie et sa solidarité envers la population d'Amqui;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu unanimement d'offrir nos plus sincères condoléances aux familles et à la communauté d'Amqui qui sont touchées, de près ou de loin, par le drame qui s'est produit le 13 mars dernier.

**23.03.139**

#### **MOTION DE REMERCIEMENTS À LA VILLE DE RIMOUSKI**

Considérant que l'Amphithéâtre Desjardins a dû faire face récemment au bris majeur de la surfaceuse pour l'entretien de la glace ;

Considérant que plusieurs options ont dû être écartées pour des raisons de disponibilité et/ou d'incompatibilité avec le système de ventilation (électricité versus propane);

Considérant les démarches entreprises par Sébastien Rioux, un citoyen de Mont-Joli, auprès de son employeur, la Ville de Rimouski, pour le prêt d'un équipement à la Ville de Mont-Joli;

Considérant que la Ville de Rimouski a accepté de prêter une surfaceuse électrique à la Ville de Mont-Joli le temps que les réparations soient effectuées sur l'équipement de l'Amphithéâtre Desjardins;

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy d'adresser une motion de remerciements à la Ville de Rimouski pour ce geste d'entraide fort apprécié, qui a permis la poursuite des activités à l'Amphithéâtre Desjardins.

**23.03.140                   AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN D'UNE CANALISATION POUR LE LOT 6 480 761 SITUÉ SUR LA RUE JENNIFER-LELIÈVRE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Me Laurence Beaudry à préparer une servitude de passage et d'entretien pour une canalisation pour le lot 6 480 761 en faveur de la Ville de Mont-Joli.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrison ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville ladite servitude. Les frais du notaire sont à la charge du propriétaire de l'immeuble.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**23.03.141                   AUTORISATION DE MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat d'accompagnement à Monsieur Claude Vézina, à raison de 20 heures au taux horaire de 80\$.

**FINANCES**

**23.03.142                   DÉPÔT ET RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2022, et ce, conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**23.03.143                   AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

**CONSIDÉRANT QUE** la compensation tenant lieu de taxes à recevoir du gouvernement fédéral de l'Institut Maurice-Lamontagne en 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit déboursier 30% de ladite compensation;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement du montant de 54 041.24\$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice Lamontagne aux dates suivantes : 15 mars, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**23.03.144           AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2023 À MADAME MARIE-BERLINE DESCHÊNES**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement de la cotisation annuelle à l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année 2023 à Madame Marie-Berline Deschênes, inspectrice en urbanisme, au montant de 371.38\$ plus les taxes.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**23.03.145           RATIFICATION DE FORMATION – IMAGE DE MARQUE ET CANVA PRO POUR DEUX EMPLOYÉES DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie la formation donnée par Mitis Lab intitulée : « *Image de marque et Canva Pro* » du 14 mars dernier pour mesdames Érika Gauthier et Daisy Bélanger du service des loisirs, et ce, au coût de 40\$ plus taxes.

**LOISIRS**

**23.03.146           RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 6 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Construction Albert inc. a présenté une demande de paiement no 6 pour le réaménagement du parc Richelieu au montant de 42 237.35 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 6 et la recommandation de la firme GLCRM architectes inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 6 au montant de 42 237.35\$ incluant les taxes à Construction Albert Inc .

**23.03.147           AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB-ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club-école Gymn'As de la Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 3 juin 2023 de 8 h 30 à 14 h .

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

**23.03.148           AUTORISATION À L'ORGANISME « L'ARMOIRE À GRAINES » D'ORGANISER UNE JOURNÉE DE DISTRIBUTION D'ARBRES**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'organisme « L'armoire à graines » à organiser une journée de distribution d'arbres à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts le samedi 20 mai, dans l'espace situé sur le côté de la Bibliothèque municipale. La distribution sera gratuite pour tous les résidents de la Mitis et aura lieu de 12h30 à 16h30.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.03.149

### **AUTORISATION POUR AMENDER L'ENTENTE RELATIVE À L'ACQUISITION, L'OPÉRATION ET LA GESTION D'UN COMPRESSEUR D'AIR EN INCENDIE, ENTRE LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, RÉGION MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** entente est intervenue entre le service de sécurité incendie, région Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce, pour l'acquisition, l'opération et la gestion d'un compresseur d'air incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'est retirée de ladite entente et que de ce fait il y a lieu de la modifier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé, appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que l'entente relative à l'acquisition, l'opération et la gestion d'un compresseur d'air incendie, entre le service de sécurité incendie, région Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce, soit modifié de la façon suivante;

L'article 7 de l'entente est modifié pour dorénavant se lire comme suit;

« Les parties s'engagent à faire l'acquisition d'un compresseur à air incendie et des accessoires nécessaires à son fonctionnement.

La municipalité de Sainte-Luce sera responsable du dépôt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du volet *Soutien à la coopération municipale*.

Après toute aide financière, si applicable, la part des parties est partagée en fonction de la (RFU) richesse foncière uniformisée de 2021.

Sainte-Luce	300 080 840 \$	<b>27,7 %</b>
Service de sécurité incendie		
Région Mont-Joli	539 983 915 \$	
Sainte-Flavie	101 515 700 \$	
Saint-Joseph-de-Lepage	50 214 416 \$	
Saint-Donat-de-Rimouski	91 364 876 \$	
TOTAL :	783 078 907 \$	<b>72,3 % »</b>

23.03.150

### **ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli a présenté le rapport annuel 2022 au regroupement du service de sécurité incendie de la Région de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du regroupement pour l'acceptation du rapport annuel;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme qu'il a pris connaissance du rapport annuel 2022 du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et l'accepte tel que rédigé.

## URBANISME

23.03.151

### **NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme deux nouveaux membres qui siégeront au comité consultatif d'urbanisme, soient messieurs Richard Lavoie et Claude Vézina.

## AFFAIRES NOUVELLES

23.03.152

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'ENLÈVEMENT DU TERRE-PLEIN SUR LA RUE D'ANJOU**

**CONSIDÉRANT** le volume de circulation des véhicules lourds dans le secteur du carrefour giratoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le terre-plein situé sur la rue d'Anjou face au commerce Pétro Pass rend l'accès direct à ce commerce impossible;

**CONSIDÉRANT QUE** s'il n'y avait pas d'obstacles, les véhicules lourds se rendant au Petro Pass utiliseraient cette voie d'accès plutôt que le boulevard Jacques-Cartier ce qui contribuerait à en diminuer la dangerosité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable que le terre-plein sur la rue d'Anjou soit retiré afin de faciliter l'accès aux véhicules lourds et contribuer à diminuer la congestion routière sur le boulevard Jacques-Cartier.

23.03.153

### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – INTERDICTION DE CIRCULATION AUX VÉHICULES LOURDS SUR LE TRONÇON DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER ENTRE LA RUE D'ANJOU ET LE CARREFOUR GIRATOIRE**

**CONSIDÉRANT** le volume élevé de la circulation routière de cette portion de route;

**CONSIDÉRANT QU'**en période estivale le niveau de dangerosité croît en raison d'une hausse importante de touristes empruntant ce tronçon de route;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrées et sorties des commerces en place peuvent occasionner de la congestion routière;

**CONSIDÉRANT QUE** les camions lourds se rendant aux commerces Ultramar et Tim Horton utilisent la voie d'accès prévue à cette fin à partir de la rue d'Anjou entre Jacques-Cartier et le chemin Perreault;

**CONSIDÉRANT QUE** les camions se rendant au commerce Pétro Pass continuent d'utiliser la voie d'accès par le boulevard Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la cohabitation entre les véhicules lourds et les automobiles est difficile et dangereuse;

**CONSIDÉRANT QUE** le braquage des camions pour accéder au PétroPass endommage la chaussée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a fait une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour retirer le terre-plein de la rue d'Anjou permettant ainsi un accès direct au PétroPass;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable d'interdire l'accès aux camions lourds au tronçon du boulevard Jacques-Cartier entre la rue D'Anjou et le carrefour giratoire.

23.03.154

### **ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2022-2027 DE LA MRC DE LA MITIS**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022-2027 (le « Schéma révisé 2022-2027 ») au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

**ATTENDU QUE** la MRC de La Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2022-2027 de la MRC La Mitis;

**ATTENDU QUE** les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2022-2027;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027;

**ATTENDU** la recommandation du comité de révision du schéma de couverture de risque 2022-2027 daté du 19 juillet 2022;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et unanimement résolu:

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2022- 2027 de la MRC de La Mitis.

**QUE** le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2022-2027 de la MRC de La Mitis.

**QUE** ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité au ministre de la Sécurité publique.

23.03.155

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

23.03.156

#### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 21 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière